

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1533/SG/FP constantan reprise de ses fonctions antérieures à par un administrateur civil, Inspecteur du Travail et des Lois sociales du Territoire

n° 1533/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
4 octobre 1968

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1968

Date du numéro
25 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 18 septembre 1968, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures par M. Michel Goyat, administrateur civil de 1er classe, 6° échelon (indice net 600), inspecteur du Travail et des Lois sociales du Territoire Français des Afars et des Issas.